

Additif

Générale

colonial

Additif n° 63/49/SPCG à la décision n° 63/40/SPCG du 24 avril 1963 portant désignation des pèlerins à La Mecque en 1963.

n° 63/49/SPCG à la

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCALDate de publication
15 mai 1963Numéro JO
n° 5 du 31/05/1963Date du numéro
31 mai 1963

VISAS

Vu le décret n° 57-813 du 22 juillet 1957 portant institution d'un Conseil de Gouvernement et extension des attributions de l'Assemblée Territoriale en Côte Française des Somalis : Vu le Budget local pour l'exercice 1963

Vu la décision n° 63/40/SPCG du 24 avril 1963 portant désignation des pèlerins à La Mecque en 1963 ; A Le Conseil de Gouvernement entendu dans sa séance du 11 mai 1963,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

_ La décision n° 63/40/SPCG du 23 avril 1963 susvisée est complétée comme suit : Art. 3 bis. — Les taxes sur les pèlerins perçues par le Gouvernement Séoudien, à raison de 6.000 FD par pèlerin, soit au total trente mille francs Djibouti (30.000 FD), seront imputées au

chapitre 5, article 2, paragraphe 6 (Dépenses Politiques). Le reste sans changement.

Le Chef du Territoire, Président du Conseil de Gouvernement. R. TIRANT. Par le Chef du Territoire, Président du Conseil de Gouvernement : Le Vice-Président du Conseil de Gouvernement p. i. ABDI DEMBIL EGUAL.